

**RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023**

**1ERE RESOLUTION : DESIGNATION DE MALIKA SMAIL, EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES LOCATAIRES**

L'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, désigne en qualité d'Administrateur, représentant les locataires, Madame Malika SMAIL, pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_**

**2EME RESOLUTION : DESIGNATION DE NORDINE GORI, EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES LOCATAIRES**

L'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, désigne en qualité d'Administrateurs, représentant les locataires, Monsieur Nordine GORI, pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_**

**3EME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve :

- ✓ les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de **1.610.676,75 €**,
- ✓ ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_**

**4<sup>ME</sup> RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT**

- ✓ L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, décide **d'affecter le résultat bénéficiaire de 1.610.676,75 euros ventilé en résultat des activités relevant du service d'intérêt économique général (SIEG) bénéficiaire de 1.727.247,66 euros et en résultat des autres activités, hors SIEG, déficitaire de 116.570,91 euros :**
- en réserve sur cessions immobilières, le montant de la moins-value sur cession immobilières de – 188.389,43 €
  - en report à nouveau créditeur, le montant de 1.915.637,09 €
  - en report à nouveau débiteur hors SIEG, le montant de – 116.570,91 €

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_*

**5<sup>EME</sup> RESOLUTION : LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET APPROBATION DES CONVENTION QUI Y SONT RELATEES**

L'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte des termes dudit rapport et approuve successivement dans les conditions de ladite loi chacune des nouvelles conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_*

**6<sup>ME</sup> RESOLUTION : VARIABILITE DU CAPITAL AU 31/12/2022**

L'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la variabilité du capital au 31/12/2022, s'établissant à **259.260 €**, soit 12.963 parts à 20 €.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_*

**7<sup>EME</sup> RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIRS AU PORTEUR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_*